

Collectif national droits de l'Homme Romeurope :

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) – AMPIL (*Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement*) – ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) – Association de solidarité avec les familles roumaines de Palaiseau – CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – CLASSES (*Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats*) – FNASAT-Gens du voyage – Hors la Rue – LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*) – Liens Tsiganes – MDM (*Médecins du Monde*) – MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – Mouvement catholique des gens du voyage – PARADA – PROCOM (*Agence Européenne de Promotion et Communication*) – Rencontres tsiganes – RomActions – Réseau de soutien Rroms de St Etienne – Romeurope Val-de-Marne – Une famille un toit 44 – URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Ile de France*)

Et les Comités de soutien de Montreuil et de St Michel-sur-Orge ainsi que le Collectif de soutien aux familles roms du Val d'Oise et des Yvelines, le Collectif des sans papiers de Melun et le Collectif de solidarité Roms de Toulouse.



Des statistiques d'expulsions volontairement trompeuses

L'annonce triomphante des premiers résultats 2008 des expulsions par le Ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale témoigne d'un affichage politique dont la réalité est très discutable, particulièrement sur les retours dits « volontaires » dont la part aurait quadruplé en 1 an.

On peut s'étonner du silence sur la répartition par nationalité des reconduits... c'est à l'ANAEM que l'on apprendra que sur les 5 premiers mois de 2008 plus de 6000 d'entre eux (soit 40% des 14 660 reconduites) sont partis dans le cadre de l'aide au retour humanitaire, dispositif qui concernerait une partie importante de citoyens européens. Parmi eux, une forte représentation de roumains et bulgares, deux nationalités qui constituaient déjà ¼ des éloignements en 2006, avant leur entrée dans l'Union européenne. Or on sait qu'il s'agit essentiellement de Roms dont le dénuement auquel ils se trouvent acculés sert de prétexte pour évacuer les lieux de vie, dans le cadre d'opérations de retour organisées de façon conjointe par la police et l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations)

Dans la plupart des cas, les demandes d'aide au retour humanitaire sont obtenues sous la contrainte et ne résultent pas d'un réel projet de retour étant

- signées le plus souvent dans un contexte de panique, délibérément occasionné, très souvent dans l'urgence quelques heures avant le départ... voire après,
- signées comme un « moindre mal » quand les services de l'Etat agitent la menace du commissariat et de la prison,
- signées fréquemment en l'absence d'interprète,
- signées sans rétractation possible parce que les papiers d'identité sont généralement confisqués et que l'encadrement du départ et du trajet s'apparente souvent à de la coercition,
- signées dans la plus grande opacité car les observateurs extérieurs sont tenus à distance.

Ces opérations de retour contredisent ce que laisse entendre l'appellation d'« humanitaire » :

- car elles visent de façon évidente l'évacuation d'un site sans se préoccuper de la situation des individus qui l'occupent ;
- car ce traitement de masse a des retombées dramatiques pour les personnes : Où est l'« humanitaire » lorsque des enfants sont oubliés sur les terrains ou à la sortie de l'école, lorsque des personnes gravement malades, parfois contagieuses, sont reconduites en Roumanie, lorsque tous les biens des personnes sont détruits, lorsque le parcours d'intégration des familles (la scolarité des enfants, les démarches d'insertion professionnelle, le suivi médical, les liens de voisinage) est brutalement interrompu ?

Enfin, les sommes distribuées en l'absence d'accompagnement effectif dans le pays d'origine n'ont d'autre effet que de susciter de rapides allers-retours (au départ de la France ou de la Roumanie) parfois dans le seul but de bénéficier de ces aides (300 € par adulte et 100 € par enfant alors que le salaire moyen en Roumanie était en mars 2008 de 194 € par mois). Un phénomène qui précarise des populations déjà fragiles par la rupture des liens établis ici et là-bas et qui les expose à diverses formes de racket... Mais qu'importe puisque même si le nombre des Roms migrants en France est globalement constant, ces reconduites et retours volontaires font s'envoler les statistiques.